

Wallonie - Bruxelles
International.be

Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE



Séminaire financier à destination des opérateurs wallons

Frameries, le 10 septembre 2018



AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING

Sommaire



1. Le suivi d'un projet



2. Les règles d'éligibilité



3. Modalités de dépôt d'une déclaration de créance



4. Modalités de traitement d'une déclaration de créance

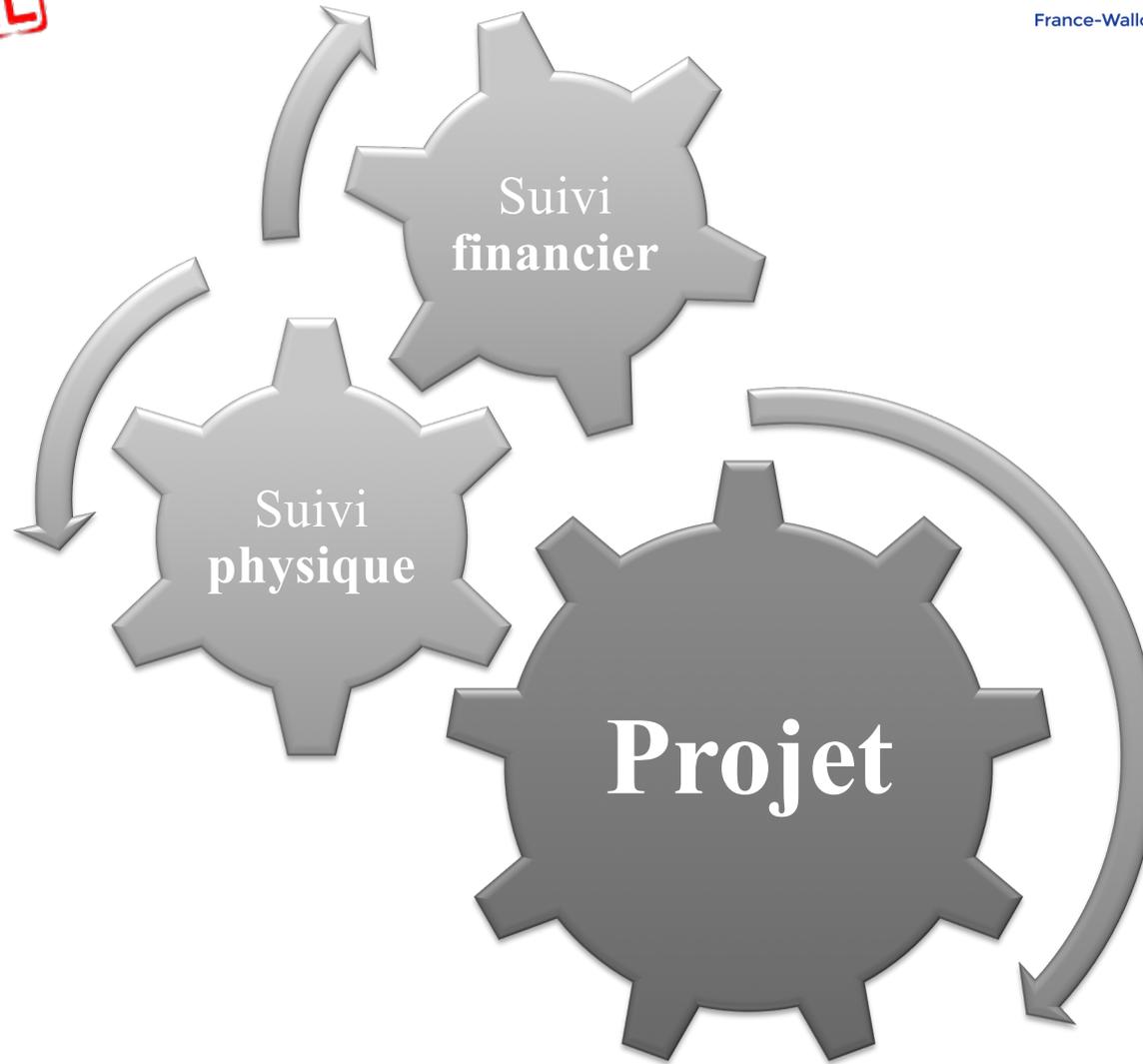


5. Questions - Réponses



1. Le suivi d'un projet

RAPPEL



Suivi physique du projet

- Rapport d'activités semestriel
- Comité d'accompagnement semestriel
- Equipe technique ET administrations



Suivi financier du projet

- Déclaration de créance semestrielle
- Examen de l'éligibilité des dépenses semestrielles



Contrôleur de premier niveau sur pièces



Service public
de **Wallonie**

Département de la coordination des
fonds structurels (DCFS)

Direction du contrôle de premier niveau
des projets « Fonds structurels » (DCPN)

Missions :

- vérifier l'éligibilité de 100% des dépenses présentées;
- valider les dépenses présentées.

Contrôleur de premier niveau sur place



Wallonie

Service Public de Wallonie



Administrations fonctionnellement
compétentes

Missions :

- vérifier l'éligibilité des dépenses sur base d'un échantillonnage;
- corrélation entre les documents présentés dans les DC et les pièces originales.



Autorité de certification

Province de Flandre Orientale



provincie
Oost-Vlaanderen



Autorité d'audit



Wallonie

Autorité d'Audit

Inspection générale des finances

Cellule Audit de l'Inspection des
Finances pour les fonds européens

Caractéristiques :

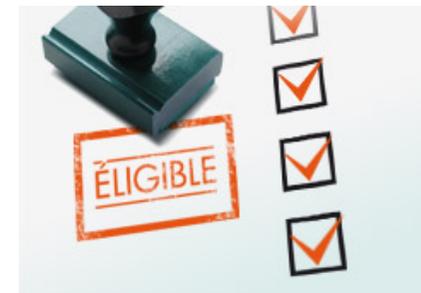
- audit projet / contrôle de second niveau ;
- contrôle sur base d'un échantillonnage ;
- assisté par un groupe d'auditeurs organisé par versant (pour la **Wallonie** : SPW – Secrétariat général – Direction de l'Audit des fonds européens).



2. Les règles d'éligibilité

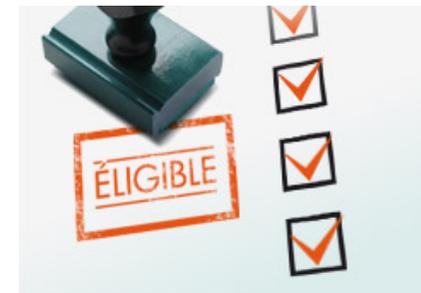
Principes généraux (1/2)

- Dépenses directement générées par le projet
- Dépenses payées strictement par l'opérateur pendant la durée du projet
- Pièces justificatives fournies
- TVA : confirmation du statut
- Responsabilité de chaque opérateur



Principes généraux (2/2)

- Respect des règles de marchés publics
- Respect des obligations en matière de communication
- Archivage des justificatifs jusqu'au 31/12/2030
- La gestion des recettes et le déficit d'auto-financement (DAF)
- Les aides d'état





2.1. Les marchés publics

Législation de référence

- Loi du 17.06.2016
- Arrêté royal passation du 18.04.2017
- Arrêté royal exécution « RGE » du 14.01.2013





- Tous les opérateurs concernés
- Pas de marchés entre opérateurs (associés)
- Montant payé à considérer
- Résumé de la législation : cf guide de l'opérateur
- Pour aller plus loin :



<http://www.publicprocurement.be>



<http://marchespublics.wallonie.be>

Principes généraux

- Mise en concurrence
- Egalité et non discrimination des entreprises
- Estimation du montant du marché
- Forfait
- Transparence
- Paiement pour service fait et accepté
- Principe de proportionnalité

Terminologie (1/3)

- **adjudicateur** : les pouvoirs adjudicateurs exerçant des activités visées au titre 2 et les entités adjudicatrices (secteurs spéciaux)
- **centrale d'achat** : un pouvoir adjudicateur qui réalise des activités d'achat centralisées et éventuellement des activités d'achat auxiliaires
- **activités d'achat centralisées** : des activités menées en permanence qui prennent l'une des formes suivantes :
 - *l'acquisition de fournitures et/ou de services* destinés à des adjudicateurs;
 - *la passation de marchés publics et d'accords-cadres* de travaux, de fournitures ou de services destinés à des adjudicateurs;
- **candidat** : un opérateur économique qui a demandé à être invité ou a été invité à participer à une *procédure restreinte*, à un dialogue compétitif, à un partenariat d'innovation, à une procédure concurrentielle avec négociation, à une procédure négociée sans publication préalable,
- **soumissionnaire** : un opérateur économique qui présente une offre;
- **offre** : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché sur la base des documents du marché et aux conditions qu'il présente;
- **adjudicataire** : le soumissionnaire avec lequel le marché est conclu;

Terminologie (2/3)

- **cycle de vie** : l'ensemble des étapes successives et/ou interdépendantes, y compris la recherche et le développement à réaliser, la production, la commercialisation et ses conditions, le transport, l'utilisation et la maintenance, tout au long de la vie du produit ou de l'ouvrage ou de la fourniture d'un service, depuis l'acquisition des matières premières ou la production des ressources jusqu'à l'élimination, la remise en état et la fin du service ou de l'utilisation;
- **lot** : la subdivision d'un marché susceptible d'être attribuée séparément, en principe en vue d'une exécution distincte;
- **variante** : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande de l'adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire
- **option** : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande de l'adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire;
- **avance** : le paiement d'une partie du marché avant service fait et accepté;

Terminologie (3/3)

- **le marché à prix global** : le marché dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes
- **le marché à bordereau de prix** : le marché dans lequel **les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires** et **les quantités**, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, **sont présumées** ou exprimées dans une fourchette. Les postes sont portés en compte sur la base des quantités effectivement commandées et mises en oeuvre;
- **le marché mixte** : le marché dont les prix sont fixés selon plusieurs des modes décrits ci-dessus;
- **l'inventaire** : dans un marché de fournitures ou de services, le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix.
- **le rapport de dépôt** : rapport généré par la plateforme électronique visée à l'article 14, § 7, de la loi, qui contient une liste des documents envoyés par le candidat ou le soumissionnaire dans le cadre de la procédure de passation.

Étapes processus MP

Estimation

Délégations/avis IF

Préparation du marché

Choix procédure

Prospection du marché

rédaction csch

Rédaction des documents contractuels /publicité

Avis de marché (B.A-JOUE)
Invitation à déposer offre (PNSPP)

Comité d'analyse

Réception des offres et analyse

Vérification -SQ
-régularité/prix
Comparaison offres

Conclusion marché

Décision d'attribution/renonciation & conclusion du contrat

recours



Les seuils MP (montant HTVA)

	Marchés de faible montant	PNSPP	Seuil de publicité belge Publication B.A	Seuil de publicité européenne
Fournitures et services ordinaires	< 30.000 €	< 144.000€	≥ 144.000€ & < 221.000€	≥ 221.000 €
Travaux	< 30.000€	< 144.000€	≥ 144.000€ & < 750.000€*/ 5.548.000€*	≥ 5.548.000 €
Services sociaux et autres services spécifiques	< 30.000€	< 750.000 €	< 750.000 €	≥ 750.000 €

**Travaux: limite seuil belge 750.000€ HTVA en procédure concurrentielle avec négociation et en procédure négociée directe avec publication préalable*

Utilisation d'e-Notification et d'e-Tendering obligatoire : publicprocurement.be (art. 14 de la loi + art.41 à 47 ARP)

Dématérialisation



Dispositions transitoires (art. 128 et 129 de l'ARP)

- Si le montant estimé est égal ou supérieur au seuil de la publicité européenne, le pouvoir adjudicateur peut jusqu'au **17 octobre 2018** choisir de ne pas faire usage des moyens électroniques
- Si le montant estimé est inférieur au seuil de la publicité européenne, le pouvoir adjudicateur peut jusqu'au **31 décembre 2019** choisir de ne pas faire usage des moyens électroniques

Les procédures de passation

Secteurs classiques (art. 35)	Secteurs spéciaux (art. 117)
<u>Procédures courantes</u>	<u>Procédures courantes</u>
Procédure ouverte	Procédure ouverte
Procédure restreinte	Procédure restreinte
	PNAMCP
	Dialogue compétitif
<u>Procédures exceptionnelles</u>	<u>Procédures exceptionnelles</u>
PCAN (art. 38)	
Dialogue compétitif (art. 39)	
Partenariat d'innovation (art. 40)	Partenariat d'innovation (art. 122)
PNDAPP (art. 41)	PNDAMCP (art. 123)
PNSPP (art. 42)	PNSMCP (art. 124)

Particularités procédures passation sans publicité

1) Montant estimé < 30.000 € HTVA :

- Marché de faible montant -peut être constaté par simple facture acceptée (art.92 loi et 124 AR passation)

2) Montant à approuver <144.000 € HTVA (ou 221.000 € pour certains services) :

- Procédure négociée sans publication préalable
- Rédaction d'un cahier spécial des charges
- Application totale ou partielle des RGE cf. montant
- Constaté par notification de la décision d'attribution ou contrat
- Arrêté royal du 18.04.2017 en tout ou en partie d'application
- Cautionnement de 5% à constituer (sauf exceptions) – nouveaux services exclus (ex: assurances)

Règles particulières

- Consultations préalables du marché
- Allotissement – obligation d’envisager division en lots > 144.000 € HTVA
- Droit d’accès/ sélection qualitative – DUME/déclaration implicite sur l’honneur
- Offre économiquement la plus avantageuse unicritère/multicritère
- Nouvelle terminologie de procédures avec négociations et nouvelles hypothèses – notion d’exigences minimales
- Notion de prix et de coût – coût du cycle de vie
- Modifications en cours d’exécution du marché – chapitre spécifique AR RGE

Modifications en cours d'exécution: nouveaux concepts

Clause de réexamen

Nature globale du
marché

Valeur cumulée nette

Modification
substantielle/non
substantielle

Définition

Toute adaptation des conditions contractuelles du marché,
du concours ou de l'accord-cadre en cours d'exécution



Types de modifications prévues ou autorisées

art. 37 et 38 AR RGE

Modifications prévues par les documents du marché

- Clauses de réexamen claire, précises et univoques
- Change pas nature globale du marché
- Indiquent champ application, nature des modifications possibles + conditions

Les modifications autorisées par l'AR RGE

- Travaux/fournitures & services complémentaires (limitation 50% par modification)
- Événements imprévisibles dans chef adjudicateur normalement diligent
- Remplacement de l'adjudicataire
- Règle *de minimis* (10% en fournitures et services-15% en travaux)
- Modifications non substantielles

Consultation de l'administration

- Avant le lancement du marché:
 - ✓ Avis technique d'opportunité sur la dépense et sur le cahier des charges
À partir de 30.000€ HTVA
 - ✓ 30 jours calendrier
 - ✓ Avis : positif / réservé / négatif
- Au moment de l'attribution du marché:
 - ✓ Contrôle de légalité
À partir de 8.500€ HTVA





2.2. Communication

Principes généraux

→ utilisation de l'identité commune et du logo du projet !



→ respect des obligations des co-financeurs

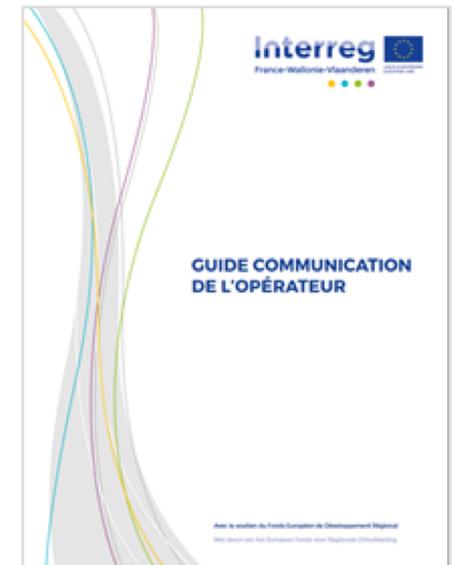
→ communication bilingue si partenaire flamand



Obligations

- Création site web
- Organisation obligatoire de 2 actions de communication
- Affiche-poster de promotion de projet

RAPPEL





2.3. Les recettes et le déficit d'auto-financement

- Recettes calculées préalablement :
 - Fichier Déficit d'Auto-Financement (DAF) rempli lors du dépôt du projet;
 - Déduction linéaire à chaque déclaration de créance;
 - Pas besoin de déclarer les recettes en cours de projet.
- Déduction en cours de projet dans le cas où le DAF ne s'applique pas.



2.4. Les aides d'état

Les aides d'Etat

Les aides d'Etat c'est quoi ?

C'est complexe ?

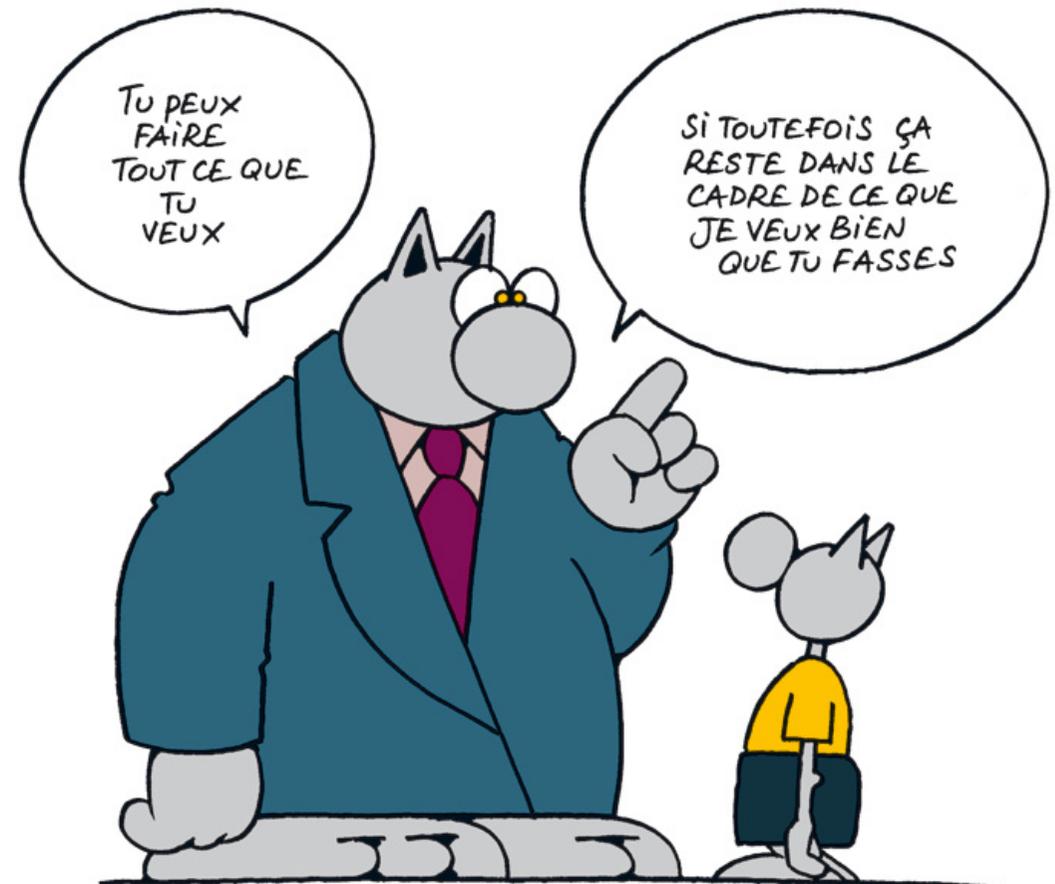


Pourquoi on en parle ?

En quoi les opérateurs Interreg sont concernés ?

Quelles sont les implications concrètes pour eux ?

Les aides d'Etat c'est quoi – Pourquoi c'est important ?



Les aides d'Etat c'est quoi – Pourquoi c'est important ?

Le principe du Marché intérieur, énoncé par le TFUE, est le suivant : **les aides aux entreprises qui faussent ou risquent de fausser la concurrence entre les pays de l'Union européenne sont interdites !**

Des dérogations sont cependant possibles moyennant le respect :

- de conditions;
- de procédures (surtout pour l'autorité d'octroi);
- fixées par un ensemble de règlements, encadrements, lignes directrices, ...

Les aides d'Etat c'est quoi – Pourquoi c'est important ?

Si une subvention (au sens large) ne remplit pas ces conditions

→ l'aide est illégale

Si la Commission est au courant :



Sanction = remboursement par le bénéficiaire



Nécessité d'analyser la question avant
l'octroi des subventions +

- info et sensibilisation en COMAC par l'ETI et les AF
- modèles de documents à compléter (sur le site)
- contrôles

Repris dans la
convention
FEDER (art.10)



Les implications pour les opérateurs Interreg

1. Toutes les subventions (au sens large) ne sont **pas des aides d'Etat**

Exemples :

- séance d'information, de sensibilisation ouverte à toutes les entreprises
- travaux de coordination entre partenaires des projets
→ pas d'implication/rien à faire



Les implications pour les opérateurs Interreg

2. Certaines subventions sont de faibles montants et n'affectent dès lors pas les échanges entre EM

= cas des **aides de minimis** :

- max 200.000 euros/3 exercices fiscaux/Etat membre
- max 15.000 euros secteur agricole

LE DROIT A L'ERREUR.



→ Implications concrètes :

- réception d'une **attestation** à conserver
- remplissage et signature d'une **déclaration sur l'honneur** relative aux autres aides *de minimis* déjà reçues

Les implications pour les opérateurs Interreg

3. La subvention est une **aide d'Etat qui respecte les conditions du RGEC**, règlement 651/2014

Exemple : conditions de l'article 25 (aides aux projets de recherche et développement)

- coûts admissibles
- intensité de l'aide (25 à 100 %)

 **Implications concrètes :**

- donner les bonnes infos à l'autorité (taille de l'entreprise, types d'activités)
- ne pas commencer les travaux avant d'avoir introduit la demande, donc déposé le projet (= respect effet incitatif)

Les implications pour les opérateurs Interreg

4. Le bénéficiaire direct (=l'opérateur) de la subvention est un **véhicule d'aide**

C'est-à-dire : il transfère la subvention intégralement à des entreprises bénéficiaires indirectes

Comment ?

☞ Via des prestations gratuites ou < prix du marché

Conséquences

- l'opérateur ne reçoit pas d'aide d'Etat
- le bénéficiaire indirect reçoit une aide d'Etat à encadrer par le règlement *de minimis* (sauf si ≠ entreprise)

Les implications pour les opérateurs Interreg



Implications concrètes pour l'opérateur :

- déterminer le montant de l'aide (prix du marché ou différentiel)
- établir une **attestation** à l'attention du bénéficiaire indirect
- réclamer sa **déclaration sur l'honneur** et contrôler le respect du plafond (200.000 euros/3 exercices)
- tenir une comptabilité analytique séparée activités Eco/activités non Eco
- le cas échéant activation du claw back

Les implications pour les opérateurs Interreg

5. Les opérateurs bénéficiaires sont des Universités

Afin d'encourager la Recherche,
la Commission admet le principe suivant :



☞ Si l'organisme de recherche réalise au minimum 80 % d'activités non-économiques, les 20 % d'activités économiques peuvent être considérées comme « accessoires »

☞ **Activités non-éco reconnues :**

- activités de formation
- R&D indépendantes en vue de connaissances plus étendues
- large diffusion des résultats

Les implications pour les opérateurs Interreg

Le **caractère accessoire** est démontré si :

- l'activité éco consomme les mêmes intrants que les activités non-éco
- la capacité affectée chaque année aux activités éco \leq 20 % de la capacité annuelle globale de l'entité concernée



En conséquence : pas de nécessité de respecter les règles d'aides d'Etat pour ces 20 %

 Implications concrètes/précautions : **attestation annuelle sur l'honneur** relative au respect du ratio



JE DÉPENSE,
DONC JE SUIS.
DESCARTES (DE CRÉDIT)

2.5. Les catégories de dépenses

- Frais de personnel
- Frais administratifs et frais de bureau
- Frais de déplacement et d'hébergement
- Frais liés au recours à des compétences et à des services externes
- Frais d'équipement
- Travaux et infrastructures
- Frais de validation



Frais de personnel



Frais de personnel

- Minimum 15 % ETP par semestre
- Personnel déjà en place / engagé spécifiquement
- Personnel détaché (contrat de détachement à fournir)
- Travail intérimaire → frais externes





Frais de personnel





Calcul sur base du coût horaire



Méthode de calcul

$$\text{Coût horaire} = \text{ salaire brut mensuel} \times 1,2 / 100$$

- Plafond du coût horaire = 100 €/heure
- Révision du coût à valider par CPN
- Maximum annuel d'heures pour un temps plein = 1.720 heures
- Relevé de prestations : uniquement heures prestées pour le projet
- Déduction des subventions à l'emploi au prorata des heures prestées



Pièces justificatives

- Contrat de travail (lors de la 1^{ère} déclaration de créance)
- Première fiche de paie de l'année (ou du premier mois complet presté)
- Relevé de prestations signé



	A	B	C	D	E	F	G	H	I
5									
6	AXE			1					
7	OS			1					
8	PROJET			1					
9	OPERATEUR			Centre de recherche					
10	MOIS			Janvier					
11	ANNEE			2018					
12									
13	Personne affectée au projet								
14	NOM			Dupont					
15	PRENOM			Michel					
16	FONCTION			Chef de projet					
17									
18	Date	Description des tâches						Temps consacré au projet	
19	1								
20									
21									
22	Total journalier							0,00	
23	2								
24									
25									
26	Total journalier							0,00	
27	3	Visite de terrain entreprise alphatech						4,20	
28		Encodage déclaration de créances						3,40	
29									
30	Total journalier							7,60	
31	4	Développement du site internet: rédaction des contenus						7,60	
32									
33									
34	Total journalier							7,60	
35	5	Rencontre avec les partenaires: préparation du rapport d'activité						5,00	
36		Recherche laboratoire - module de travail 4						2,60	
37									
38	Total journalier							7,60	

Mode d'emploi | Signalétique | **Mois 1** | Mois 2 | Mois 3 | Mois 4 | Mois 5 | Mois 6 | Synthèse

Prêt

Time-sheet

- Se complète en heures (décimales autorisées)
- Par mois
- Modèle sur le site internet

Mois	Année	Heures prestées projet	Heures prestées Total	Salaire Brut *	Cout horaire	A imputer **
Janvier	2018	76,00	76,00	3 000,00 €	36,00 €	2 736,00 €
Février	2018	174,80	174,80	3 000,00 €	36,00 €	6 292,80 €
Mars	2018	144,40	144,40	3 000,00 €	36,00 €	5 198,40 €
Avril	2018	167,20	167,20	3 000,00 €	36,00 €	6 019,20 €
Mai	2018	144,40	144,40	3 000,00 €	36,00 €	5 198,40 €
Juin	2018	106,40	106,40	3 000,00 €	36,00 €	3 830,40 €
TOTAL		813,20	813,20			29 275,20 €
Taux affectation projet***:		100,00%		Aide à l'emploi à déduire		
(semestriel)				A AFFECTER AU PROJET :		29 275,20 €

*Salaire brut = salaire tel que mentionné sur la fiche de paie. Dans le cas d'un contrat à temps partiel, ramener le salaire brut à un Equivalent Temps Plein.
 ** Attention, ne pas oublier de déduire les aides à l'emploi éventuelles
 *** Le taux d'affectation semestriel ne peut être inférieur à 15%

- Calcul automatique des montants à imputer sur base des heures encodées
- Salaire brut (en ETP) à compléter

Frais administratifs et frais de bureau



Frais administratifs et frais de bureau

- Dépenses de fonctionnement/structure liées au projet



- Liste exhaustive

- Forfait : 12,5% des frais de personnel validés

Pièces justificatives



Frais de déplacement et d'hébergement



Frais de déplacement et d'hébergement

- Personnes affectées au projet
- Opérateurs associés, bénévoles, apprenants
- Application du barème régional wallon pour les déplacements en voiture
- Train en 2nd classe
- Avion en classe éco
- Plafond de 200 €/nuit pour les séjours: hôtel, petit déjeuner et repas du soir.

RAPPEL

Accord préalable pour les déplacements hors zone élargie



Justificatifs des frais de déplacement

- Type de réunion ou programme de l'événement
- Tickets de transport
- Factures payées
- Note de frais détaillant le parcours
- Preuves de paiement



Justificatifs des frais d'hébergement

- Programme de l'événement
- Facture
- Preuves de paiement



Frais liés aux compétences et services externes



Frais liés aux compétences et services externes

- Compétences non disponibles en interne

Exemples

Etude, enquête, formation, traduction, communication, système informatique, ...



Frais liés aux compétences et services externes

- Respect des règles de marchés publics
- Refacturation entre opérateurs ou opérateurs associés INTERDITE sauf marché conjoint
- Si frais d'architecte et d'expertise liés à des travaux ou des infrastructures ➡ à imputer sur le poste travaux et infrastructures !
- Facturation entre services et/ou unités au sein d'un même opérateur ➡ mise en concurrence



Frais liés aux compétences et services externes



Frais inéligibles :

- Amendes, pénalités financières, frais de justice
- Frais liés au développement d'un logo
- Dépenses relatives aux fluctuations des taux de change étrangers
- Prix, récompenses, primes, ... SAUF dons ≤ 50 € liés à des actions de communication/promotion/publicité

Frais liés aux compétences et services externes

Quels justificatifs ?

- Preuves du processus de sélection de l'adjudicataire
- Si dépense ≥ 8.500 € HTVA : formulaire de l'Administration (légalité)
- Si dépense ≥ 30.000 € HTVA : formulaires de l'Administration (Opportunité et légalité)
- Si marché conjoint : convention entre partenaires
- Echantillon des livrables ou produits développés (uniquement pour la communication)



Frais d'équipement



Frais d'équipement

- Equipements nécessaires à la mise en œuvre
- Equipements prévus dans la fiche-projet
- Equipements achetés, loués ou pris à bail

Exemples

Logiciel et matériel informatique,
équipement de laboratoire et
consommables, signalétique, ...



Frais d'équipement

Méthode de calcul :

- Si **finalité** du projet → 100% éligible
 - Si **moyen** nécessaire à la mise en œuvre du projet
- Au prorata de la durée d'amortissement prise en compte et du taux d'affectation au projet



Frais d'équipement

Exemple	
Matériel de laboratoire – coût d'achat	50.000 €
Taux d'amortissement comptable	10 % par an
Durée du projet	4 ans
Date d'achat	Démarrage projet
Montant imputable au projet	20.000 €
Taux d'affectation au projet	50 %
Montant imputé au projet	10.000 €

Frais d'équipement

Quels justificatifs ?

- Preuves de passation de marché public
- Tableau d'amortissement imputé pour l'équipement
- Factures et preuves de paiement



Frais de travaux et infrastructures



Frais de travaux et infrastructures

- Travaux de construction, d'aménagement, de réhabilitation de sites, de voiries, ...
- Frais d'architecte, d'expertise, ...
- Maximum : 500.000 € de FEDER par opérateur
- Terrain non bâti et bien immeuble : sous conditions
- Si bâtiment : pas l'objet d'une subvention nationale ou communautaire au cours des 10 dernières années.



Frais de travaux et infrastructures

Quels justificatifs ?

- Preuves de passation de marché public
- Contrat décrivant les travaux ou l'infrastructure
- Factures, preuves de paiement et états d'avancement des travaux





Frais de validation



Frais de validation

- Dépenses relatives aux contrôles de 1^{er} niveau
- Forfait de 2,5 % des dépenses validées faisant l'objet d'une facture
- Contribution du FEDER : 50 % (ou 55 %)
- Introduction de la facture au moment de son acquittement





3. Modalités de dépôt d'une déclaration de créance



Où introduire ?





VIA L'APPLICATION DE GESTION

<https://app.interreg-fwvl.eu>

UNIQUEMENT par le responsable financier de
l'opérateur référencé dans l'application de
gestion afin de garantir la confidentialité
des données

NE PAS DÉRANGER

*UN GÉNIE
DÉFIE
L'ORDINATEUR ...*





Introduction projet et validation

Pour chacune des 3 parties, veuillez saisir les informations demandées dans chaque onglet, en prenant soin d'enregistrer à chaque étape.

Si vous aviez besoin d'aide, veuillez contacter votre équipe technique :

Equipe Technique - Antenne Wallonie

Avenue Jean Mermoz
6041 GOSELIES
+32 (0) 71 20 98 20
interreg.wallonie@skynet.be

Partie 1 - Informations générales

Partie 2 - Présentation du projet

Partie 3 - Eléments budgétaires

Convention(s) entre opérateurs

Convention FEDER

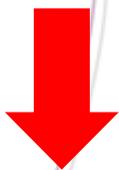
Dépenses et recettes

Rapport d'activités

[Générer un rapport de complétude du projet \(fichier PDF\)](#)

[PV des comités d'accompagnement](#)

Interreg  <small>France-Wallonie-Vlaanderen</small> ABCDE	
Opérateur	
Orange Bleu	
Souvenir d'un Soir	
Nieuwe Zeeland	
Agence d'évaluation et de connection de...	
AEIOU	
Nouvel opérateur avec un nom assez lon...	
Test FJ	



Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance	Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au			
1	01-01-2015	30-06-2015			
2	01-07-2015	31-12-2015			
3	01-01-2016	30-06-2016			
4	01-07-2016	31-12-2016			
5	01-01-2017	30-06-2017			

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance	Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au			
1	01-01-2015	30-06-2015			
2	01-07-2015	31-12-2015			
3	01-01-2016	30-06-2016			
4	01-07-2016	31-12-2016			
5	01-01-2017	30-06-2017			

Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes		Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures		Recettes	Validation
Mod		N°	N° interne OP	Employeur	Date d'acquittement	Montant TVAC - M...	Montant imputé	Montant validé	
Ajouter une facture									
Gestion de projet		PE-0009	1	STC	31-12-2015	67 714,58 €	42 863,33 €		
Gestion de projet		PE-0010	1	STC	31-12-2015	43 427,39 €	31 202,58 €		
Gestion de projet		PE-0011	1	STC	31-12-2015	37 726,41 €	13 955,00 €		
Gestion de projet		PE-0012	1	STC	31-12-2015	31 215,83 €	19 959,40 €		
Gestion de projet		PE-0013	1	STC	31-12-2015	29 490,67 €	15 627,11 €		

Pour les frais de personnel

Module de travail	1 - Gestion de projet
N° interne OP	01
Employeur	x
N° marché public	x
Date de facture / document	01-05-2016
Mode de paiement	virement bancaire
Date d'acquittement	05-05-2016
Montant TVAC	1 000,00
Montant TVA récupérable	0,00
Montant TVAC - Montant TVA récupérable	1 000,00
Montant imputé	1 000,00
Nom	cm
Fonction	chargée de mission
Mission	suivi projet
Taux d'affectation	50,00

Pour les frais de structure

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance	Fichiers annexes CPN	
Semestre	Du	Au				
1	01-01-2015	30-06-2015				
2	01-07-2015	31-12-2015				

Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes		Dépenses d'équipement		Travaux et infrastructures	Recettes	Validation
Module de travail	N°	N° interne OP	Montant imputé	Montant validé					
Gestion de projet	PE-0009	1	5 357,92 €						
Gestion de projet	PE-0010	1	3 900,32 €						
Gestion de projet	PE-0011	1	1 744,38 €						
Gestion de projet	PE-0012	1	2 494,93 €						
Gestion de projet	PE-0013	1	1 953,39 €						

Ceux-ci se calculeront automatiquement :
pour rappel : 12,5 % des frais de personnel
introduits

Pour les frais de mission

Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation
<input checked="" type="checkbox"/>							
<input type="checkbox"/>							
		N°	MI-0014				
		Poste budgétaire	Mission				
		Module de travail	1 - Gestion de projet				
		N° interne OP	1				
		Fournisseur	Note de frais Monsieur XXXX				
		N° marché public					
		Date de facture / document	26-06-2015				
		Mode de paiement	virement bancaire				
		Date d'acquittement	01-07-2015				
		Montant TVAC	306,77				
		Montant TVA récupérable	0,00				
		Montant TVAC - Montant TVA récupérable	306,77				
		Montant imputé	306,77				

Pour les frais de services externes

Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation
<input checked="" type="checkbox"/>							
<input checked="" type="checkbox"/>							
			N°	MO-0054			
			Poste budgétaire	Services et expertises externes			
			Module de travail	1 - Gestion de projet			
			N° interne OP	26			
			Fournisseur	Ursula			
			N° marché public				
			Date de facture / document	12-11-2015			
			Mode de paiement	virement bancaire			
			Date d'acquittement	25-11-2015			
			Montant TVAC	139,20			
			Montant TVA récupérable	0,00			
			Montant TVAC - Montant TVA récupérable	139,20			
			Montant imputé	139,20			

Pour les frais d'équipement

Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation																																										
<div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px;"> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;">N°</td> <td>EI-0011</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Poste budgétaire</td> <td>Dépenses d'équipement</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Module de travail</td> <td>Liée à tous les modules de travail</td> </tr> <tr> <td></td> <td>N° interne OP</td> <td>027</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fournisseur</td> <td>Jacques SPRL</td> </tr> <tr> <td></td> <td>N° marché public</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Date de facture / document</td> <td>02-07-2016</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mode de paiement</td> <td>virement bancaire</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Date d'acquittement</td> <td>31-07-2016</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="padding-top: 10px;"> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;">Montant TVAC</td> <td>121 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montant TVA récupérable</td> <td>21 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montant TVAC - Montant TVA récupérable</td> <td>100 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montant imputé</td> <td>100 000,00</td> </tr> </table> </td> </tr> </table> </div>									N°	EI-0011		Poste budgétaire	Dépenses d'équipement		Module de travail	Liée à tous les modules de travail		N° interne OP	027		Fournisseur	Jacques SPRL		N° marché public	18		Date de facture / document	02-07-2016		Mode de paiement	virement bancaire		Date d'acquittement	31-07-2016	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;">Montant TVAC</td> <td>121 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montant TVA récupérable</td> <td>21 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montant TVAC - Montant TVA récupérable</td> <td>100 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montant imputé</td> <td>100 000,00</td> </tr> </table>				Montant TVAC	121 000,00		Montant TVA récupérable	21 000,00		Montant TVAC - Montant TVA récupérable	100 000,00		Montant imputé	100 000,00
	N°	EI-0011																																															
	Poste budgétaire	Dépenses d'équipement																																															
	Module de travail	Liée à tous les modules de travail																																															
	N° interne OP	027																																															
	Fournisseur	Jacques SPRL																																															
	N° marché public	18																																															
	Date de facture / document	02-07-2016																																															
	Mode de paiement	virement bancaire																																															
	Date d'acquittement	31-07-2016																																															
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%;">Montant TVAC</td> <td>121 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montant TVA récupérable</td> <td>21 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montant TVAC - Montant TVA récupérable</td> <td>100 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montant imputé</td> <td>100 000,00</td> </tr> </table>				Montant TVAC	121 000,00		Montant TVA récupérable	21 000,00		Montant TVAC - Montant TVA récupérable	100 000,00		Montant imputé	100 000,00																																			
	Montant TVAC	121 000,00																																															
	Montant TVA récupérable	21 000,00																																															
	Montant TVAC - Montant TVA récupérable	100 000,00																																															
	Montant imputé	100 000,00																																															

Pour les frais de travaux et infrastructures

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance	Fichiers annexes CPN		
Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation
		N°	IL-0023				
		Poste budgétaire	Travaux et infrastructures				
		Module de travail	4 - bbc				
		N° interne OP	2				
		Fournisseur	test				
		N° marché public	01223				
		Date de facture / document	05-10-2016				
		Mode de paiement	virement bancaire				
		Date d'acquittement	11-11-2016				
		Montant TVAC	3 600,00				
		Montant TVA récupérable	0,00				
		Montant TVAC - Montant TVA récupérable	3 600,00				
		Montant imputé	3 600,00				

Pour les recettes

Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation
<input checked="" type="checkbox"/>							
<input type="checkbox"/>							
Module de travail	Faites un choix...						
N° interne OP							
Objet							
Date de document							
Mode de perception	Faites un choix...						
Date de perception							
Montant total de la recette							
Taux d'affectation							



Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance	Fichiers annexes CPN																											
Semestre	Du	Au																														
1	01-01-2015	30-06-2015																														
2	01-07-2015	31-12-2015																														
3	01-01-2016	30-06-2016																														
4	01-07-2016	31-12-2016																														
5	01-01-2017	30-06-2017																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Personnel</th> <th>Structure</th> <th>Mission</th> <th>Services et expertises externes</th> <th>Dépenses d'équipement</th> <th>Travaux et infrastructures</th> <th>Recettes</th> <th>Validation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intit</td> <td colspan="3">Module(s) de travail</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Frais de personnel 1S2015</td> <td colspan="3">Gestion de projet</td> <td colspan="4"></td> </tr> </tbody> </table>									Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation	Intit	Module(s) de travail							Frais de personnel 1S2015	Gestion de projet						
Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation																									
Intit	Module(s) de travail																															
Frais de personnel 1S2015	Gestion de projet																															



Ajouter un fichier PDF

Personnel	▼	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation
-----------	---	-----------	---------	---------------------------------	-----------------------	----------------------------	----------	------------

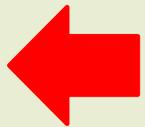
Intitulé

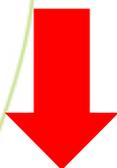
Fichier

Parcourir...

[Cocher tous les modules de travail](#)

- Gestion de projet
- Activités de communication
- Marketing
- bbc





Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance	Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au			
1	01-01-2016	30-06-2016			
2	01-07-2016	31-12-2016			
3	01-01-2017	30-06-2017			



Fichiers annexes

Fichier1

Parcourir

Intitulé

Fichier2

Parcourir

Intitulé

Fichier3

Parcourir

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé		
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Non		
2	01-07-2016	31-12-2016	Non	Non		
3	01-01-2017	30-06-2017	Non	Non		



Dépenses et recettes

Pour pouvoir générer votre déclaration de créance, vous devez d'abord finaliser l'encodage de vos dépenses et recettes.

Attention

Une fois le broadcast validé, vous ne pourrez plus ajouter de facture pour ce semestre.

Valider le broadcast d'encodage des dépenses et des recettes et passer à la génération de la DC

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé		
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Non		
2	01-07-2016	31-12-2016	Non	Non		
3	01-01-2017	30-06-2017	Non	Non		



Dépenses et recettes

Pour pouvoir générer votre déclaration de créance, vous devez d'abord finaliser l'encodage de vos dépenses et recettes.

Attention

Une fois le broadcast validé, vous ne pourrez plus ajouter de facture pour ce semestre.

Valider le broadcast d'encodage des dépenses et des recettes et passer à la génération de la DC

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé		
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Non		
2	01-07-2016	31-12-2016	Non	Non		
3	01-01-2017	30-06-2017	Non	Non		

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Valider le broadcast et passer à l'étape suivante ?
-------------------------------------	--------------------------	---

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé		
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Oui		
2	01-07-2016	31-12-2016	Oui	Oui		
3	01-01-2017	30-06-2017	Oui	Oui		

Uploader le document signé

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres dix mille deux cent cinquante euros

Sur les dépenses déclarées, je récupère Totalement la TVA

Annexe Parcourir...

Mon projet est soumis aux aides d'état Non

Annexe Parcourir...

Télécharger le document de base (à signer)

Fichier (document signé) dc.pdf

[Télécharger le fichier signé - envoyé le 11-04-2017 14:23:53](#)

Valider le broadcast d'envoi de la DC

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé		
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Oui		
2	01-07-2016	31-12-2016	Oui	Oui		
3	01-01-2017	30-06-2017	Oui	Oui		

Uploader le document signé

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres

Sur les dépenses déclarées, je récupère

Annexe Parcourir...

Mon projet est soumis aux aides d'état

Annexe Parcourir...

[Télécharger le document de base \(à signer\)](#)

Fichier (document signé) dc.pdf

[Télécharger le fichier signé - envoyé le 11-04-2017 14:23:53](#)

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé		
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Oui		
2	01-07-2016	31-12-2016	Oui	Oui		
3	01-01-2017	30-06-2017	Oui	Oui		

Uploader le document signé

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres

Sur les dépenses déclarées, je récupère

Annexe

Mon projet est soumis aux aides d'état

Annexe

[Télécharger le document de base \(à signer\)](#)

Fichier (document signé)

[Télécharger le fichier signé - envoyé le 11-04-2017 14:23:53](#)

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé		
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Oui		
2	01-07-2016	31-12-2016	Oui	Oui		
3	01-01-2017	30-06-2017	Oui	Oui		

Uploader le document signé

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres

Sur les dépenses déclarées, je récupère

Annexe

Mon projet est soumis aux aides d'état

Annexe

[Télécharger le document de base \(à signer\)](#)

Fichier (document signé)

[Télécharger le fichier signé - envoyé le 11-04-2017 14:23:53](#)

Finalisation de la déclaration de créance



Programme INTERREG V France - Wallonie - Vlaanderen

Déclaration de créance n° :	2
Période concernée :	Du 01-01-2017 au 30-06-2017
Modules de travail concernés :	
Nom du projet :	DEMO CF 4
Convention FEDER n° :	
Opérateur :	Orange Bleu
Chef de file :	Orange Bleu

Je soussigné(e) :	
Représentant légal de :	Orange Bleu

Déclare

1. Que les dépenses introduites pour la période mentionnée ci-dessus sont réellement acquittées au cours de cette période pour un montant de :

2. Que les recettes réalisées par le projet au cours de cette même période s'élèvent à :

3. Que, déduction faites des recettes, le montant des dépenses éligibles au cofinancement FEDER s'élève à :

4. Que le montant FEDER demandé au titre du cofinancement européen s'élève à :

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé		
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Non		
2	01-07-2016	31-12-2016	Non	Non		
3	01-01-2017	30-06-2017	Non	Non		

Uploader le document signé

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres

Sur les dépenses déclarées, je récupère

Annexe

Mon projet est soumis aux aides d'état

Annexe

[Télécharger le document de base \(à signer\)](#)

Fichier (document signé)

[DEMO - Revenir à l'encodage des factures](#)

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes		Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN
Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé		
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Oui		
2	01-07-2016	31-12-2016	Oui	Non		
3	01-01-2017	30-06-2017	Oui	Non		



À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres

Sur les dépenses déclarées, je récupère

Annexe

Mon projet est soumis aux aides d'état

Annexe

[Télécharger le document de base \(à signer\)](#)

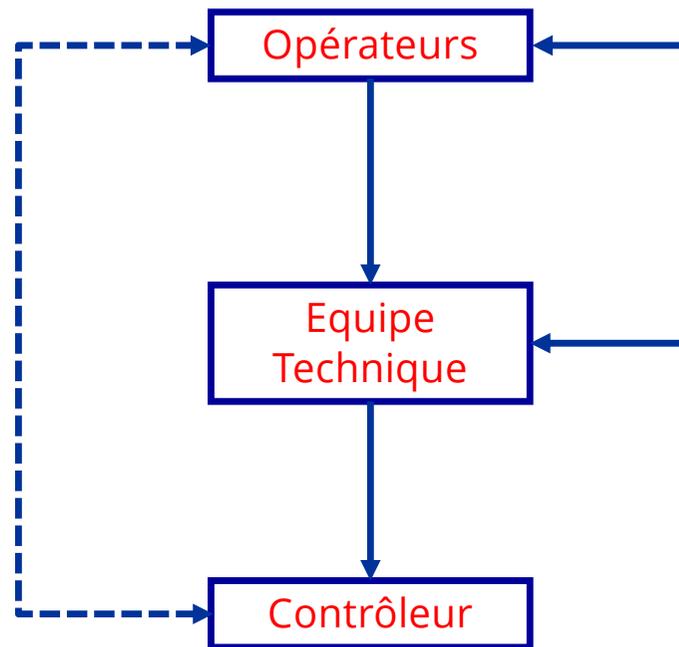
Fichier (document signé)

[Télécharger le fichier signé - envoyé le 11-04-2017 12:00:06](#)



Dépenses et recettes		Justificatifs		Aides d'état		Déclarations de créance		Fichiers annexes CPN	
Semestre	Du	Au							
1	01-01-2016	30-06-2016							
2	01-07-2016	31-12-2016							
3	01-01-2017	30-06-2017							

Le circuit de votre broadcast





4. Modalités de traitement d'une déclaration de créance

Opérateurs

Endéans les 2 mois ...

- Encodage du rapport d'activités

Chef de file

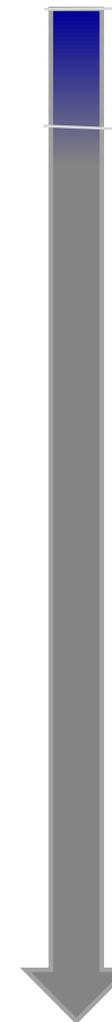
- Encodage de la déclaration de créance

Responsable financier



Fin du
semestre

+ 2 mois



**Equipe
Technique**

Endéans les 4 mois ...

- Tenue du comité d'accompagnement
- Validation du rapport d'activités
- Transmission des déclarations de créance

Fin du
semestre

+ 4 mois



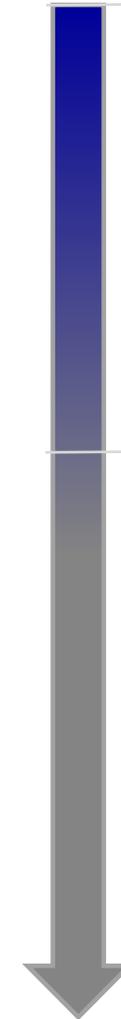
Contrôleur de premier niveau

Endéans les 6 mois ...

- Traitement de la déclaration de créance par le contrôleur
- Retour(s) éventuel(s) vers l'opérateur
- Transmission du certificat de validation (opérateurs, chef de file et cofinanceur(s) wallon(s))

Fin du semestre

+ 6 mois



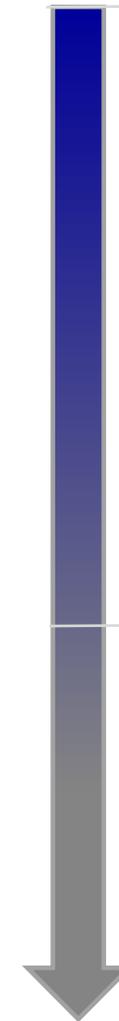
**Opérateur
Chef de file**

Endéans les 7 mois ...

- Réception des certificats de validation
- Encodage de la déclaration de créance consolidée
- Transmission de la déclaration de créance consolidée

Fin du
semestre

+ 7 mois



**Secrétariat
Conjoint**

Endéans les 8 mois ...

- Analyse de complétude de la déclaration de créance consolidée
- Transmission de la demande de paiement à l'Autorité de gestion

Fin du
semestre

+ 8 mois

**Autorité de
gestion**

Endéans les 8 mois ...

- Réception de la demande de paiement du Secrétariat conjoint
- Demande de mise en paiement à l'Autorité de certification

Fin du
semestre

+ 8 mois

Autorité de certification

Endéans les 8 mois ...

- Vérification de la complétude et de la cohérence de la déclaration de créance consolidée
- Vérification des preuves de reversement FEDER

Fin du semestre

+ 8 mois

**Opérateur
Chef de file**

Endéans les 8 mois ...

- Deux cas de figure :
 - Oubli du chef de file ;
 - Oubli de l'opérateur partenaire.

Fin du
semestre

+ 8 mois

Autorité de certification

Endéans les 8 mois ...

- Mise en paiement à l'opérateur
Chef de file

Fin du
semestre

+ 8 mois

**Opérateur
Chef de file**

Endéans les 9 mois ...

- Versement des parts FEDER aux opérateurs



Fin du
semestre

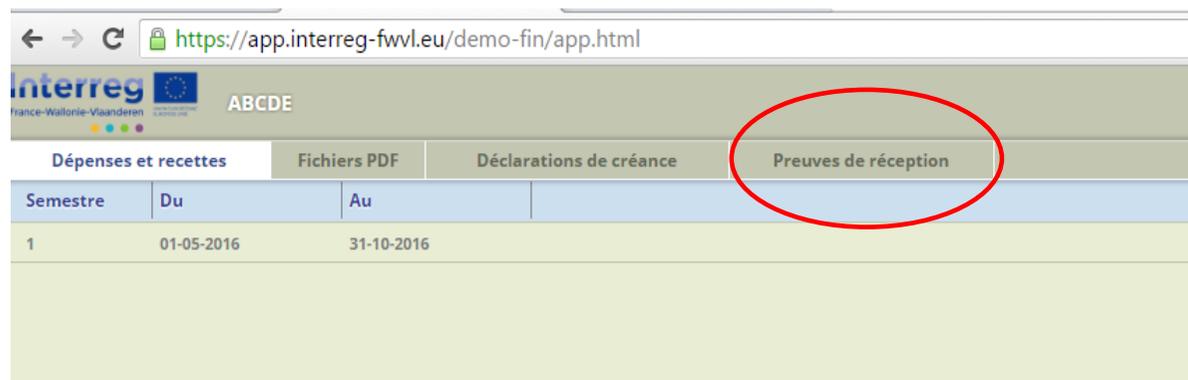


+ 9 mois

Opérateurs

Une fois le reversement effectué...

- Mise en ligne des preuves de reversement FEDER

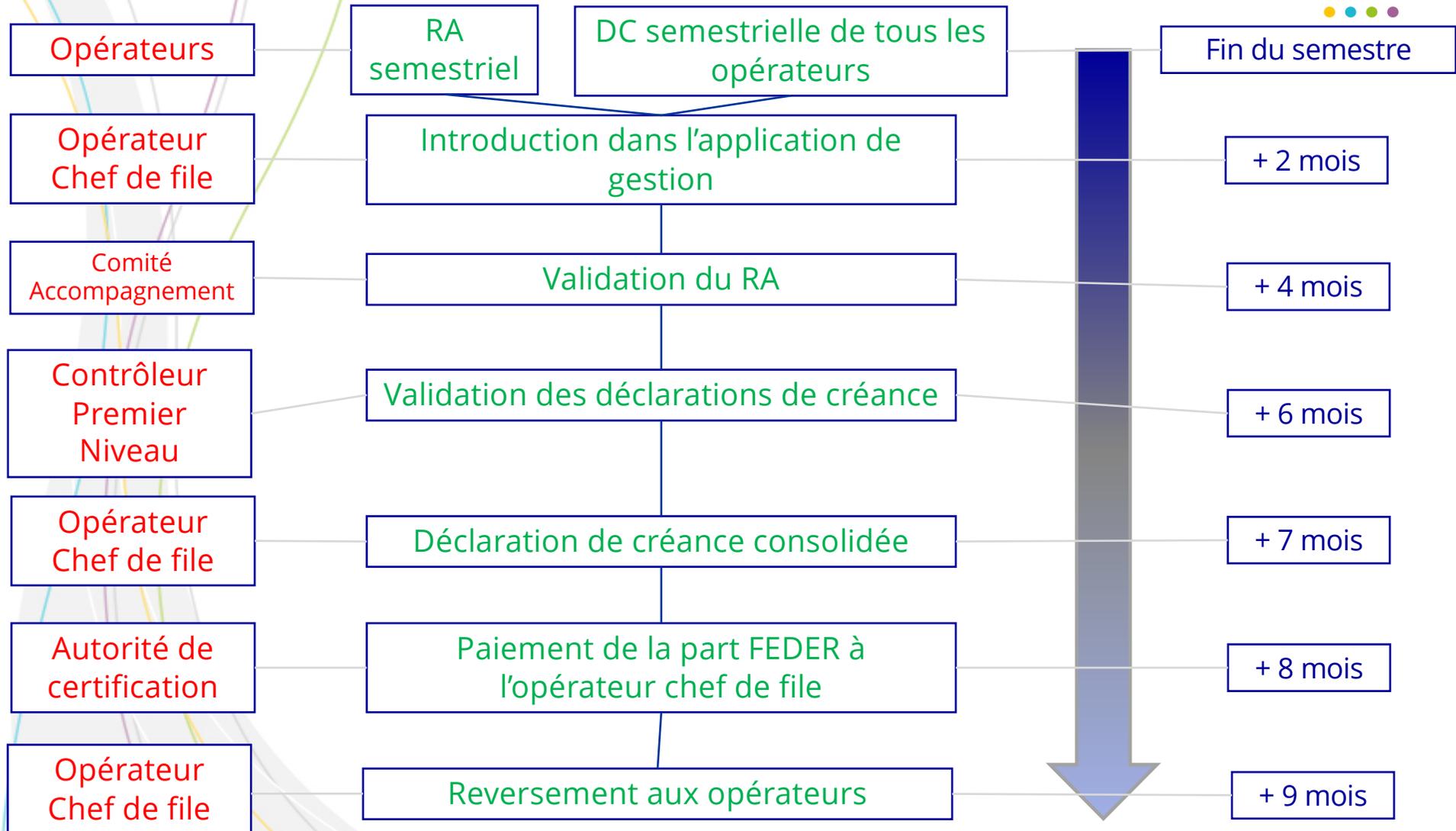


The screenshot shows a web browser window with the URL <https://app.interreg-fwl.eu/demo-fin/app.html>. The page header includes the Interreg logo and the text 'France-Wallonie-Vlaanderen' and 'ABCDE'. Below the header is a navigation menu with four items: 'Dépenses et recettes', 'Fichiers PDF', 'Déclarations de créance', and 'Preuves de réception'. The 'Preuves de réception' item is circled in red. Below the menu is a table with the following data:

Semestre	Du	Au
1	01-05-2016	31-10-2016

Fin du
semestre





Merci de votre attention

www.interreg-fwvl.eu

 @InterregFWVL

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING